



## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### Plan hivernal 2018-2019 : 165 places d'urgence mobilisables en Vendée

Tous les ans, la préfecture de la Vendée active, du 1<sup>er</sup> novembre au 31 mars, le plan hivernal afin d'apporter une réponse graduée et adaptée aux besoins des populations sans abri.

Outre le dispositif de veille saisonnière mis en place, à compter du 1<sup>er</sup> novembre, deux niveaux de mobilisation supplémentaire peuvent être activés selon la température ressentie (intégrant la température réelle et la force du vent) :

- un niveau « vigilance verte », en cas de température négative comprise entre -5° et -10 ;
- un niveau « vigilance jaune », à partir de -10°.

Au total, le département dispose de **165 places d'urgence mobilisables**, soit 134 places dès l'activation de la période de veille saisonnière, 24 places complémentaires en niveau de vigilance verte et 7 places supplémentaires à partir du niveau de vigilance jaune.

Au global, ce sont 30 places supplémentaires par rapport à celles référées à l'hiver 2017-2018 qui sont mises à disposition, en permanence, par l'Etat, dès le premier niveau de veille saisonnière, depuis le 1<sup>er</sup> novembre 2018 et sur l'ensemble de la période hivernale.

### L'organisation du dispositif d'accueil et de veille pour l'hiver 2018/2019 associe des structures professionnelles et bénévoles :

#### Le renforcement du dispositif de veille sociale :

Le dispositif de veille sociale est renforcé comme suit :

- **un fonctionnement 7jrs/7 du 115 avec des horaires élargis** (8h30-12h30/13h30-21h du lundi au vendredi et 9h-12h/17h-21h les samedi, dimanche et jours fériés) et un renforcement d'équipe ;
- **la mise en place d'équipes mobiles en soirée à La Roche-sur-Yon grâce au Samu social porté par l'association Passerelles et à l'équipe de la Croix Rouge aux Sables d'Olonne (maraudes) ;**
- **l'ouverture avec des horaires élargis des maisons d'accueil de jour portées par les associations Passerelles à La Roche-sur-Yon et APSH sur le littoral, avec un renforcement d'équipe.**





Le dispositif d'hébergement s'articule autour de 4 secteurs géographiques :

| Secteurs géographiques     | Capacités supplémentaires mobilisables pour l'hiver 2018/2019 |                 |                 |
|----------------------------|---|-----------------|-----------------|
|                            | Veille hivernale  | Vigilance verte | Vigilance jaune |
| La Roche-sur-Yon           | 64  | 3               | 2               |
| Littoral et rétro-littoral | 43  | 14              | 5               |
| Les Herbiers               | 17  |                 |                 |
| Fontenay-le-Comte          | 10  | 7               |                 |
| <b>Total</b>               | <b>134</b>  | <b>24</b>       | <b>7</b>        |

**Le montant des crédits alloués par l'État dans le cadre de ce dispositif s'élève à plus de 579 000 €.**

Ce dispositif permet ainsi de couvrir l'ensemble du territoire départemental, avec le soutien actif de bénévoles d'associations caritatives.

La direction départementale de la cohésion sociale, les services de secours, les collectivités territoriales et les associations sont fortement mobilisés au service des publics fragiles durant cette période.

**Signaler toute personne en précarité à la rue, en appelant le 115, est un geste citoyen.** Si le besoin s'en fait ressentir, il convient de rester auprès de la personne jusqu'à sa prise en charge.

